

PASADENA

JUIN 2015



Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance⁽¹⁾.

- **Période de commercialisation : du 18 mai au 17 juillet 2015.** La commercialisation du produit pourra cesser à tout moment sans préavis avant la fin de la période de commercialisation.
- **Durée d'investissement conseillée : 8 ans** (hors cas de remboursement automatique anticipé).
- **Produit de placement risqué alternatif à un investissement dynamique risqué de type actions.**
- **Produit émis par SG Issuer⁽²⁾,** véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
- **Garant de l'Émetteur et de la formule : Société Générale.** L'investisseur supporte donc le risque de crédit de Société Générale.
- **Éligibilité :** Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation.

⁽¹⁾ En outre, l'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la date de remboursement effective (date de remboursement anticipé ou date d'échéance selon le cas). Pour les autres risques de perte en capital, voir pages suivantes.

⁽²⁾ Filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

EN QUELQUES MOTS

Pasadena Juin 2015 est un produit de placement d'une durée maximale de 8 ans, présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, et ayant les caractéristiques suivantes :

- Un investissement d'une durée de 8 ans maximum
- Un remboursement du capital possible chaque année
- Une exposition à l'indice de référence des marchés actions européens, l'indice Euro Stoxx 50® dividendes non réinvestis (l'investisseur ne bénéficiera pas des dividendes détachés par les valeurs le composant)
- Le versement potentiel d'un gain de 6% par année écoulée, en cas de rappel anticipé et à l'échéance
- Le versement potentiel d'un gain de 3% par année écoulée à l'échéance, si l'indice clôture entre +5% et -30% par rapport à son niveau d'origine
- Une perte partielle ou totale du capital à l'échéance en cas de baisse de l'indice de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine
- Un remboursement du capital initial à l'échéance si l'indice n'enregistre pas de baisse de plus de 40% au terme des 8 ans

Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale de Pasadena Juin 2015, soit 1 000 euros. Le montant remboursé et les taux de rendement annuel sont bruts, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de Société Générale en tant que Garant de l'Émetteur. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour une détention à la date d'échéance ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant cette date (ou en cas d'arbitrage, de rachat, de dénouement par décès du contrat), le taux de rendement peut être supérieur, inférieur voire négatif.

Les titres de créance Pasadena Juin 2015 peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques de Pasadena Juin 2015 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES / INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un remboursement possible avec gain, non seulement à l'échéance des 8 ans, mais aussi par anticipation : la hausse de l'indice Euro Stoxx 50[®] au-delà de +5% par rapport à son niveau d'origine à l'une des dates de constatation annuelle suffit pour que le capital soit restitué avec versement d'un gain de 6% par année écoulée et que Pasadena Juin 2015 prenne fin.
- Par ailleurs, à l'échéance des 8 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment et si la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] est inférieure à +5% mais supérieure ou égale à -30%, l'investisseur a l'opportunité de recevoir un demi-gain de 3% par année écoulée (soit un gain de 24% à l'échéance des 8 ans) en plus de son capital initial.
- Un remboursement du capital initial à l'échéance dès lors que l'indice ne clôture pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau d'origine.

INCONVÉNIENTS

- Un risque de perte partielle ou totale en capital à l'échéance, dans le cas où l'indice Euro Stoxx 50[®] clôture en dessous de 60% de son niveau d'origine. En cas de revente du produit à l'initiative de l'investisseur en cours de vie alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possibles, le prix dépendant alors du niveau, le jour de la revente, des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date de remboursement final.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- Le Taux de Rendement Annuel brut est plafonné à 5,79% même si l'indice Euro Stoxx 50[®] offre un rendement supérieur.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes éventuellement détachés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50[®]. La performance d'un indice dividendes non réinvestis est inférieure à celle d'un indice dividendes réinvestis.
- Le rendement de Pasadena Juin 2015 à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'indice autour du seuil de -40%.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 1 à 8 ans.



MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

De l'année 1 à 7, à chaque date de constatation annuelle⁽¹⁾, dès que la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 17 juillet 2015) est supérieure ou égale à +5%, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé et l'investisseur reçoit⁽²⁾ à la date de remboursement anticipé⁽¹⁾ :

- **L'intégralité de son capital initial,**
- **Un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine**
(Soit un Taux de Rendement Annuel maximum de 5,79%⁽²⁾)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date de constatation finale du 17 juillet 2023, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe la performance de l'indice Euro Stoxx 50[®] depuis la date de constatation initiale (le 17 juillet 2015) :

Cas favorable

Si la performance est **supérieure ou égale** à +5%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 31 juillet 2023 :

- **L'intégralité de son capital initial,**
- **Un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine (soit 48%)**
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 4,99%⁽²⁾)

5 / 12

Cas médian 1

Si la performance est **inférieure** à +5% mais **supérieure ou égale** à -30%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 31 juillet 2023 :

- **L'intégralité de son capital initial,**
- **Un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine (soit 24%)**
(Soit un Taux de Rendement Annuel de 2,71%⁽²⁾)

Cas médian 2

Si la performance est **inférieure** à -30% mais **supérieure ou égale** à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 31 juillet 2023 :

- **L'intégralité de son capital initial**
(Soit un Taux de Rendement Annuel nul⁽²⁾)

Cas défavorable

Sinon, si la performance est **inférieure** à -40%, l'investisseur reçoit⁽²⁾ le 31 juillet 2023 :

- **La valeur finale⁽³⁾ de l'indice**
- **Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'indice**

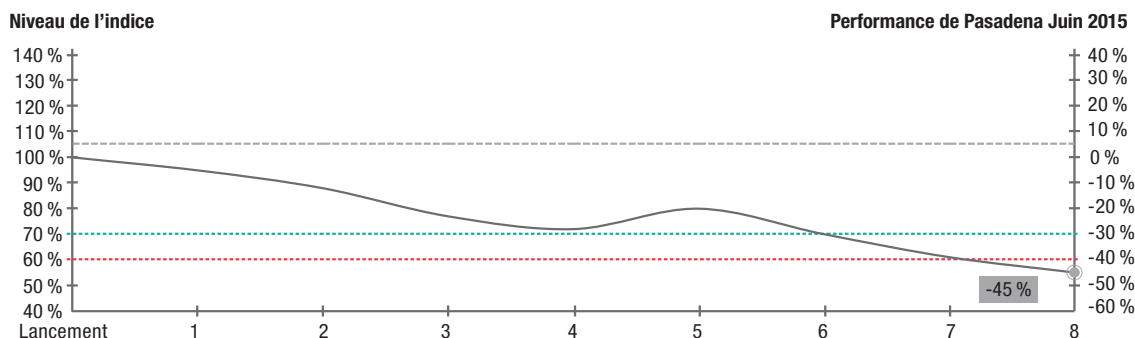
⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 10 pour le détail des dates.

⁽²⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement et sauf faillite ou défaut de paiement de Société Générale. Une sortie anticipée se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'indice Euro Stoxx 50[®], des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

⁽³⁾ La valeur finale de l'indice Euro Stoxx 50[®] à l'échéance est déterminée en pourcentage de sa valeur initiale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

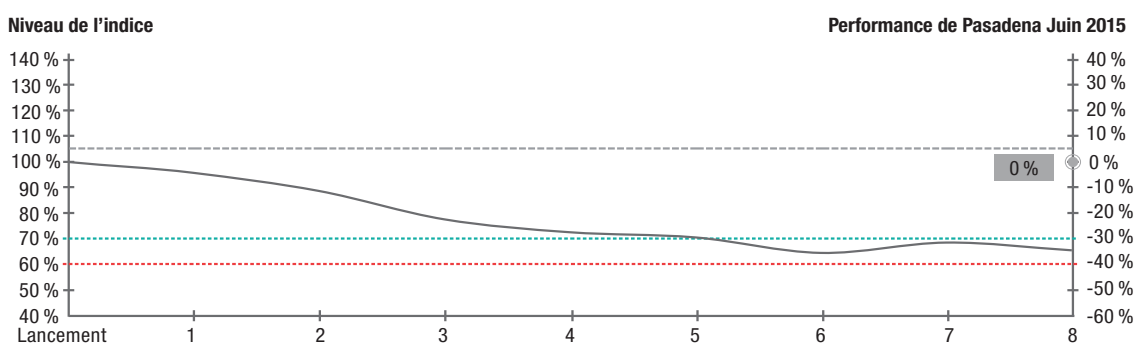
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE DE L'INDICE SUPÉRIEURE À 40% À L'ÉCHÉANCE



- À l'issue des années 1 à 7, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre uniquement des performances inférieures à +5% depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -45% depuis l'origine. L'investisseur reçoit alors la valeur finale de l'indice, soit 55% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de -7,16%⁽¹⁾ égal au Taux de Rendement Annuel pour un investissement direct dans l'indice. L'investisseur subit dans ce scénario une perte en capital. Dans le cas le plus défavorable, la perte en capital peut donc être totale et le montant remboursé nul.

6 / 12

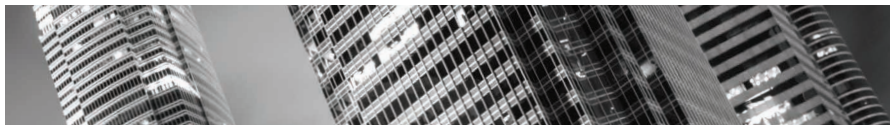
SCÉNARIO MÉDIAN N°1 : CLÔTURE DE L'INDICE ENTRE -30% ET -40% PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE



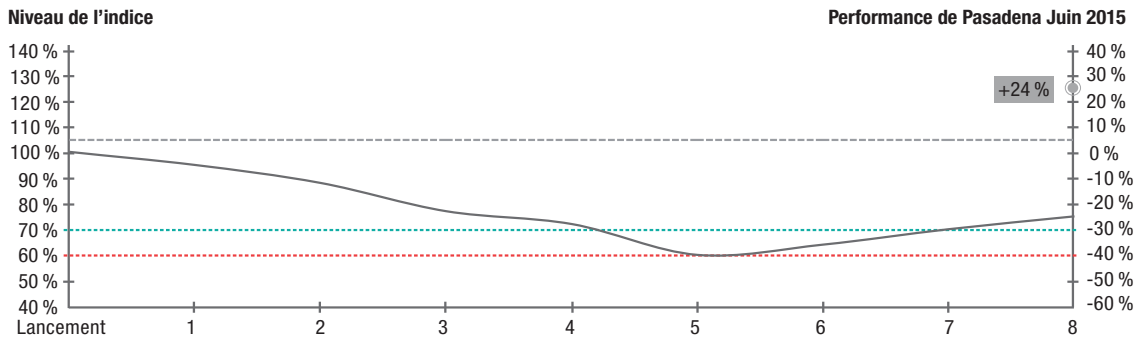
- À l'issue des années 1 à 7, l'indice enregistre uniquement des performances inférieures à +5% depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -35% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -40%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 0%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -5,21% pour un investissement direct dans l'indice.

— Évolution de l'indice Euro Stoxx 50® - - - Seuil de remboursement automatique anticipé à 105% - - - Seuil de perte en capital à l'échéance
 ● Performance de Pasadena Juin 2015 - - - Seuil de versement du gain de 3% par année écoulée à l'échéance (soit 24%)

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

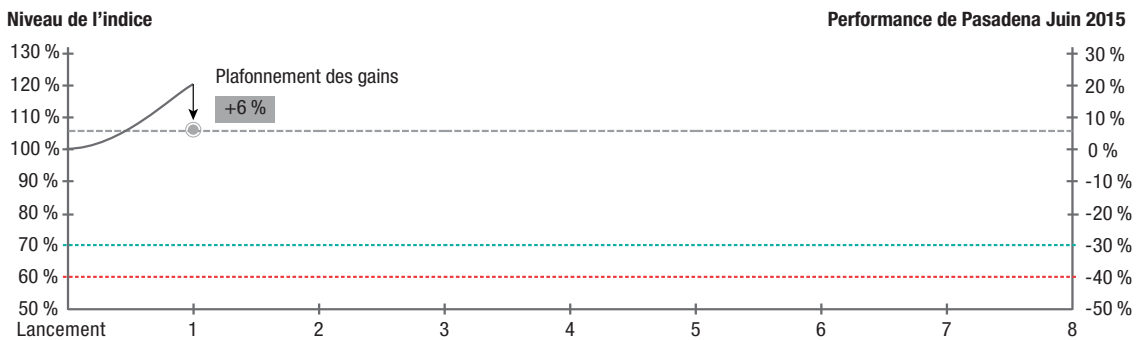


SCÉNARIO MÉDIAN N°2 : CLÔTURE DE L'INDICE ENTRE +5% ET -30% PAR RAPPORT À SON NIVEAU D'ORIGINE



- À l'issue des années 1 à 7, l'indice enregistre uniquement des performances inférieures à +5% depuis l'origine. Le mécanisme automatique de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 8 ans, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance de -25% depuis l'origine et se maintient donc au-dessus du seuil de -30%. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 3% par année écoulée depuis l'origine, soit 124% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 2,71%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de -3,51% pour un investissement direct dans l'indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE



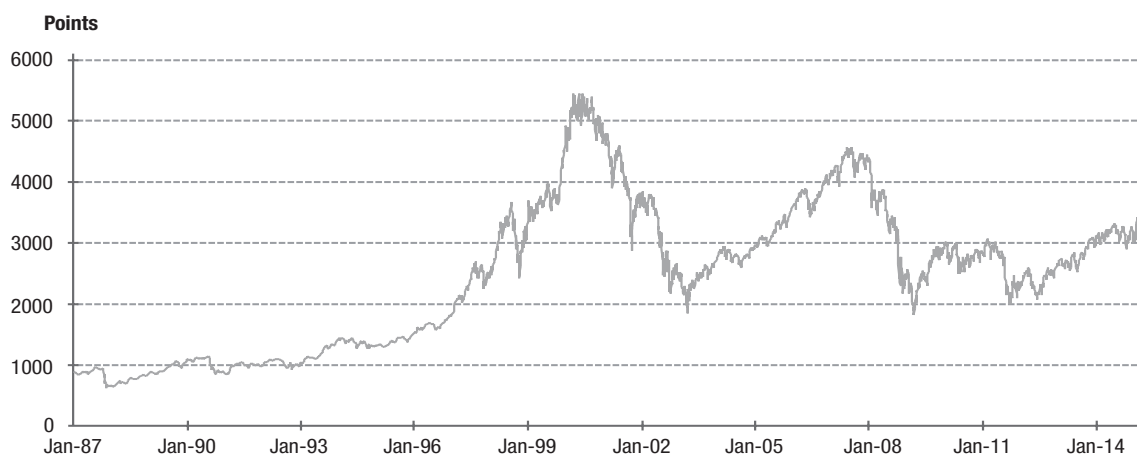
- À l'issue de la 1ère année, l'indice Euro Stoxx 50® enregistre une performance supérieure à +5% depuis l'origine (+20%). Le mécanisme de remboursement anticipé est donc activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du capital initial plus un gain de 6% par année écoulée depuis l'origine, soit 106% du capital initial⁽¹⁾.
- Ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel de 5,79%⁽¹⁾, contre un Taux de Rendement Annuel de 19,25% pour un investissement direct dans l'indice du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

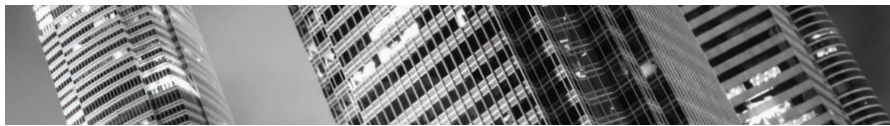
— Evolution de l'indice Euro Stoxx 50® - - - Seuil de remboursement automatique anticipé à 105% - - - - Seuil de perte en capital à l'échéance
 ● Performance de Pasadena Juin 2015 - - - - Seuil de versement du gain de 3% par année écoulée à l'échéance (soit 24%)

⁽¹⁾ Hors frais, commissions et fiscalité applicable dans le cadre de l'investissement.

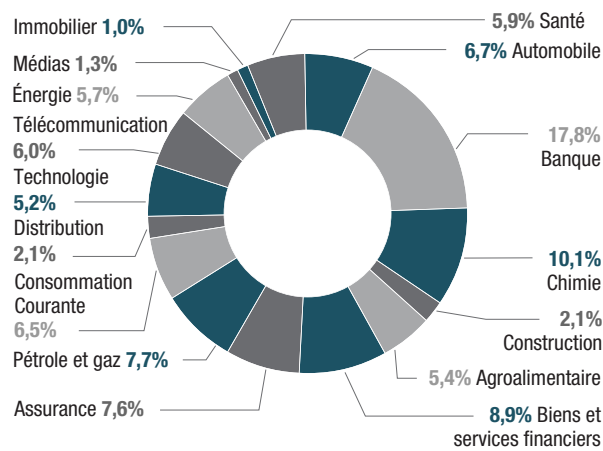
ZOOM SUR L'INDICE EURO STOXX 50®

L'indice Euro Stoxx 50®, **dividendes non réinvestis**, est composé des 50 principales sociétés de la zone Euro, sélectionnées sur la base de leur capitalisation boursière ainsi que du nombre de titres disponibles sur le marché. Il respecte une pondération géographique et sectorielle qui reflète de manière fidèle la structure économique de la zone Euro et s'est imposé comme la référence des marchés actions européens.

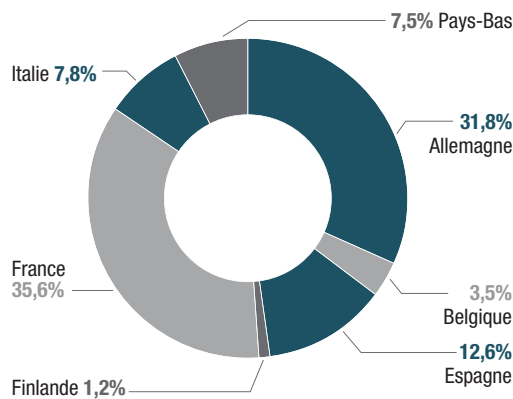




RÉPARTITION SECTORIELLE



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



Source : Bloomberg et Stoxx.com, au 20/04/2015. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, ni Société Générale ni l'émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	Titres de créance de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par Société Générale, le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice.
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Bank & Trust S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale)
Garant	Société Générale (Moody's A2, Standard & Poor's A, Fitch A). Notations en vigueur au moment de l'impression de cette brochure. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	Euro
Code ISIN	FR0012695682
Cotation	Bourse de Luxembourg
Éligibilité	Comptes titres, contrats d'assurance-vie et de capitalisation
Période de commercialisation	Du 18/05/2015 au 17/07/2015
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale
Valeur Nominale	1 000 euros
Montant minimum de souscription	1 000 euros. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou un contrat de capitalisation, ce minimum d'investissement ne s'applique pas.
Date d'émission	18/05/2015
Date de constatation initiale	17/07/2015
Dates de constatation annuelle	18/07/2016 ; 17/07/2017 ; 17/07/2018 ; 17/07/2019 ; 17/07/2020 ; 19/07/2021 ; 18/07/2022 ; 17/07/2023
Dates de remboursement anticipé	29/07/2016 ; 31/07/2017 ; 30/07/2018 ; 29/07/2019 ; 29/07/2020 ; 29/07/2021 ; 29/07/2022
Date d'échéance	31/07/2023
Sous-jacent	Indice Euro Stoxx 50® (Code Bloomberg : SX5E Index)
Liquidité	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1%.
Commission de souscription / rachat	Néant / Néant
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle moyenne (calculée sur la base de la durée des Titres) égale à 0,75% du montant des Titres effectivement placés. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Règlement/Livraison	Euroclear France
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source d'un risque de conflit d'intérêt.
Valorisation	Quotidienne et publiée au moins une fois tous les 15 jours sur les pages Sixtelexurs et Reuters. Elle est par ailleurs tenue à disposition du public sur demande en permanence. À titre indicatif, une double valorisation sera également assurée, tous les 15 jours, par Thomson Reuters (société indépendante).



AVERTISSEMENT

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide, ce qui peut rendre impossible la vente du produit et entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Disponibilité du prospectus : Le produit décrit dans le présent document fait l'objet de Conditions Définitives d'Émission en date du 13 mai 2015, se rattachant au prospectus de base en date du 02/10/2014, approuvé par la CSSF, régulateur du Luxembourg, sous le n° de visa C-16388 et formant ensemble un prospectus conforme à la directive 2003/71/EC (Directive Prospectus) telle qu'amendée (incluant l'amendement fait par la Directive 2010/73/EU). Ce prospectus de base a fait l'objet d'un certificat d'approbation de la part de la CSSF et a été notifié à l'Autorité des Marchés Financiers. Le prospectus de base, les suppléments à ce prospectus de base, les Conditions Définitives d'Émission et le résumé du prospectus de base en langue locale, sont disponibles sur le site «<http://prospectus.socgen.com>», sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu) ou peuvent être obtenus gratuitement auprès de Société Générale à l'adresse indiquée sur le document, sur simple demande. Le résumé du prospectus de base est disponible en langue française sur le site de l'AMF (www.amf-france.org). Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le produit.

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du produit : Afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Garantie par Société Générale : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès du Garant sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclage de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique : LES TITRES DÉCRITS AUX PRÉSENTES QUI SONT DÉSIGNÉS COMME DES TITRES AVEC RESTRICTION PERMANENTE NE PEUVENT À AUCUN MOMENT, ÊTRE LA PROPRIÉTÉ LÉGALE OU EFFECTIVE D'UNE « U.S. PERSON » (AU SENS DÉFINI DANS LA RÉGULATION S) ET PAR VOIE DE CONSÉQUENCE, SONT OFFERTS ET VENDUS HORS DES ÉTATS-UNIS À DES PERSONNES QUI NE SONT PAS DES RESSORTISSANTS DES ÉTATS-UNIS, SUR LE FONDEMENT DE LA RÉGULATION S.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution.

Avertissement relatif à l'indice : L'indice mentionné dans le présent document (l'« Indice ») n'est ni parrainé, ni approuvé ni vendu par Société Générale. Société Générale n'assumera aucune responsabilité à ce titre. L'Indice EURO STOXX 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants (Les « Concédants »), et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses Concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les valeurs basées sur l'Indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice.

Commercialisation dans le cadre de l'assurance vie : Lorsque l'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'« Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

FEDERAL FINANCE

SA à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 20 747 030 euros

Siège social : 1, allée Louis Lichou
29480 LE RELECQ-KERHUON

Adresse postale : BP 97 - 29802 BREST CEDEX 9

Siren 318 502 747 RCS Brest

Société de courtage d'assurances immatriculée à l'ORIAS,
n° 07 001 802. Établissement de crédit agréé
par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et
de Résolution TVA : FR 53 318 502 747.

Vous pouvez obtenir des informations complémentaires
sur le site www.federal-finance.fr

**FEDERAL
FINANCE** 

UNE FILIALE DU Crédit Mutuel ARKEA